



Safety Bulletin

Octobre 2005

Editorial

La Fondation « Safety in adventures » délivre depuis trois des certificats aux entreprises qui proposent des activités de plein air et d'aventures. Des expériences importantes ont été faites au cours de cette phase initiale. Les améliorations dans le domaine de l'organisation et des procédures ont montré, et ont eu pour conséquence, que la Fondation peut être précieuse en tant qu'intermédiaire et que ses enquêtes peuvent faire gagner du temps aux entreprises:

- Les activités de certification concernent désormais l'ensemble de la Suisse.
- Analyses-types des risques pour de nouvelles activités.
- Coordination et enquêtes pour de nouvelles activités.
- Le plan de sécurité est disponible sous forme électronique.

La Fondation s'engage pour les entreprises et la sécurité dans la branche des activités de plein air et d'aventures. Cela est uniquement possible grâce à la confiance que vous nous accordez. Nous vous en remercions.

Certifications

Les noms des entreprises qui se sont vues décerner le label « Safety in adventures » peuvent être consultés sous www.safetyinadventures.ch. Leur nombre sera supérieur à 25 à la fin du mois d'octobre.

Les expériences tirées des audits réalisés à ce jour demandaient à être précisées. C'est pourquoi les principes suivants seront désormais appliqués lors de chaque audit de certification ou de maintien:

- **Groupes d'entreprises**
Il n'est pas délivré de certificat à des groupes d'entreprises. Chaque entreprise juridiquement indépendante doit être certifiée individuellement.
- **Certification pour l'ensemble de l'entreprise**
L'ensemble de l'entreprise doit être certifiée. La sécurité n'est pas divisible; c'est pourquoi la certification ne peut pas se limiter à des parties de l'offre. Si l'entreprise fait partie d'une compagnie plus importante (p. ex. chemins de fer de montagne), la certification porte sur l'ensemble des activités de plein air et d'aventures.
- **Collaboration avec des tiers**
Il n'est permis de collaborer qu'avec des entreprises qui sont également au bénéfice d'un certificat (exceptions: guides de montagne et pilotes de parapentes en tandem). Si l'entreprise tierce n'est pas certifiée, un délai transitoire lui est fixé pour acquérir le certificat.
- **Les exigences légales doivent être respectées**
Le respect des prescriptions légales (le canton des Grisons prescrit par exemple le certificat de moniteur de randonnée pour les randonnées accompagnées sur les chemins marqués des couleurs blanc-rouge-blanc) est une condition à l'octroi du label. Il n'est pas accordé de délai transitoire en la matière.
- **Il faut une analyse des risques ou au moins une évaluation des risques pour chaque activité proposée**
Lorsqu'il existe une analyse-type des risques de la Fondation, l'entreprise doit procéder à une analyse complète des risques. Sinon, il faut procéder à une évaluation des risques. Lorsqu'il n'existe pas d'analyse ou d'évaluation des risques (points critiques) pour une ou plusieurs activités, un délai est fixé à l'entreprise pour y remédier.

Analyses-types des risques

Installations et constructions: Le nombre d'installations fixes pour activités de plein air et d'aventures (parcs aventure, vias ferratas, pistes downhill, etc.) a explosé. Du fait du manque d'institutions procédant à l'examen de telles installations, la Fondation est souvent sollicitée.

C'est pourquoi il faut rappeler ici une nouvelle fois que la Fondation contrôle uniquement l'exploitation de telles installations ainsi que l'existence d'attestations pertinentes sur le plan de la sécurité. Des entreprises proposent de procéder à l'examen des installations.

Aperçu des analyses-types des risques:

- canyoning
- rafting
- saut à l'élastique
- mountainbike
- canoë
- parapente
- expéditions
- trekking/courses d'escalade (aussi excursions sur plusieurs jours)

Journée de perfectionnement du 4 novembre 2005

La Suva nous accueillera en tant qu'hôte et sponsor. Le programme « Sensibilisation aux questions relatives à la formation, à l'utilisation de drogues et aux cas d'urgence » se présente comme suit:

10h00 - 10h15	Accueil et informations de la Fondation Eveline Lanz, présidente de la Commission d'experts
10h15 - 10h45	Formation et perfectionnement dans la branche des activités de plein air et d'aventures Max Etter, Office fédéral du sport OFSPO, Magglingen
10h45 - 11h45	Utilisation de drogues dans la branche des activités de plein air et d'aventures Cornelia Waser, Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, Lausanne
11h45 - 12h00	Message du président de la Fondation, René Burkhalter
12h00 - 12h30	Apéritif

	Pour les entrepreneurs certifiés avec René Burkhalter , président de la Fondation
12h30 - 14h00	Repas (buffet) Vous disposerez de suffisamment de temps pour discuter et nouer de nouveaux contacts.
14h00 - 14h45	Plans d'urgence Deux responsables d'entreprise présenteront leurs plans d'urgence.
14h45 - 15h45	Exigences concernant les plans d'urgence: le point de vue d'un chef de sauvetage Bruno Jelk , guide de montagne et chef de sauvetage Zermatt

Communication

Le nouveau site Internet www.safetyinadventures.ch sera mis en ligne au début du mois de novembre et comprendra un domaine protégé pour les entreprises certifiées.

Destinataires: entreprises certifiées, Conseil de fondation, Patronage, Commission d'experts